

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 498

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

800 844 268 RCS Toulouse.

APPSTUD.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 120000.00 EUR.

Adresse : 25, Rue Roquelaine, 31000 Toulouse.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet de Traité d'apports. Société apporteuse : APPSTUD SAS. Forme : société par actions simplifiée. Adresse du siège : 25 rue Roquelaine – 31000 Toulouse. Capital : 120.000 euros. Numéro unique d'identification : 800 844 268. Lieu d'immatriculation : RCS Toulouse. Société bénéficiaire : BYND SAS Forme : société par actions simplifiée. Adresse du siège : 25 rue Roquelaine – 31000 Toulouse. . Capital : 1 euro. Numéro unique d'identification : 908 239 999. Lieu d'immatriculation : RCS Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 400.000 € Passif : 0 € Actif net : 400.000 €. Rapport d'échange des droits sociaux : conformément au règlement ANC, le nombre d'actions de la société bénéficiaire à émettre au profit de la société apporteuse en rémunération de l'apport sera déterminé sur la base de la valeur réelle de la branche d'Activité Autonome, laquelle est supérieure à sa valeur nette comptable et de la société bénéficiaire telles qu'indiquées ci-après selon la méthode figurant en annexe du traité, étant précisé que la valeur réelle globale de la société bénéficiaire est de 400.000 euros correspondant à une valeur nominale de 1 euros par action, augmentée d'une somme globale de 400.000 euros versée lors de l'approbation de l'Apport par l'associé unique de la Société Bénéficiaire. Les Actions nouvelles seront émises et entièrement libérées à la date de réalisation et porteront jouissance à compter de cette date. Montant prévu de la prime d'apport : néant. Date du projet commun de scission : 19/01/2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : au nom de la société apporteuse 21/01/2022 au GTC de Toulouse et pour la société bénéficiaire le 21/01/2022 au GTC de Toulouse..